



Marché Public de Prestations intellectuelles

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Personne publique

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Personne Responsable du Marché

Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Objet de la consultation

Evaluation du Réseau intercommunal des Bibliothèques de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Table des matières

I Contexte et objectifs de l'évaluation	3
1.1. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault.....	3
1.2. La politique lecture publique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault	4
1.3. Les motivations de l'évaluation.....	5
1.4. Le champ de l'évaluation.....	5
1.5. Les acteurs du réseau intercommunal des bibliothèques.....	6
Figure n°1 : <i>Schéma de fonctionnement du Réseau intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault</i>	6
Figure n°2 : <i>Diagramme Logique d'Impacts du Réseau intercommunal des bibliothèques</i>	8
II Le questionnement évaluatif.....	9
III Les prestations attendues	10
3.1. Méthodologie	11
3.2. Les travaux attendus	11
3.2.1. Un rapport d'observation préliminaire des réalisations de la politique conduite.	11
3.2.2. Un rapport d'évaluation	11
3.3.3. Un rapport de préconisations	12
3.2.1. Structure et présentation des travaux	13
3.2.2. Structure et présentation des travaux	13
3.3. Le calendrier prévisionnel	13
IV Compétences demandées, critères de jugement et présentation des offres	13
V Dispositions diverses.....	14
3.1. Confidentialité	14
3.2. Propriété de l'étude	14
V Annexes.....	14

I Contexte et objectifs de l'évaluation

1.1. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Située au Cœur du département de l'Hérault (34) et en bordure immédiate de l'agglomération de Montpellier, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est un territoire d'interface entre urbanité et ruralité. Créée en 1998, elle regroupe 28 communes des cantons d'Aniane et de Gignac. Sa population est de 34 000 habitants et son territoire s'étend sur une superficie de 481 km² soit 8 % de la superficie du département.

Son territoire est maillé par trois Bourgs centres (Gignac, Saint André de Sangonis et Montarnaud) qui en constituent son armature urbaine et qui concentrent une offre de services pour la population des communes avoisinantes. Autour de ces trois bourgs, s'étend un réseau villageois, réparti assez équitablement sur le territoire et qui se caractérise par la taille de ses communes (11 communes de moins de 500 habitants, 18 communes de moins de 1 000 habitants).

Du fait de sa position stratégique au croisement de deux axes routiers structurants (A75 et A750) et de la richesse de son patrimoine (naturel et culturel), la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est un territoire attractif marqué par une forte augmentation de sa démographie. Cette mutation démographique a progressivement modifié les structures et usages de son territoire. Et, si le territoire a préservé les composantes essentielles de sa ruralité (économie, agriculture, paysages, environnement), les usages du territoire (travail, services) ont quant à eux subi d'importantes évolutions. Ainsi, du fait de l'accroissement de la fonction résidentielle du territoire, les besoins en services à la population se sont considérablement accrus. Les perspectives de croissance démographique (45 000 habitants à l'horizon 2020) confortent cette dynamique de développement du territoire.

Afin de maîtriser les effets de ce développement, les élus de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault se sont dotés d'un projet de territoire pour la période 2008-2014. Outil prospectif destiné à dégager une vision partagée du développement du territoire, le projet de territoire s'articule autour de trois axes de travail :

- ✧ L'aménagement, l'urbanisme et l'environnement
- ✧ L'économie rurale
- ✧ Les services à la population

Outil de planification territoriale, le projet de territoire est le cadre de référence de l'exercice des compétences de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

C'est dans ce contexte territorial et institutionnel que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault exerce ses compétences :

- ✧ L'aménagement de l'espace communautaire
- ✧ Le développement économique
- ✧ La création ou le maintien d'espaces communautaires
- ✧ L'élimination et la valorisation des déchets ménagers
- ✧ La politique du logement social communautaire

- ✕ La construction et la gestion des aires d'accueil et de stationnement des gens du voyage
- ✕ La protection et la mise en valeur de l'environnement
- ✕ Le sport et la culture
- ✕ L'opération grand site de France
- ✕ Le Tourisme
- ✕ La proposition de création de zones de développement de l'éolien sur le territoire de la Communauté
- ✕ Le soutien au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique
- ✕ L'Enfance et la Jeunesse

1.2. La politique lecture publique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Prenant acte de l'évolution des composantes démographiques de son territoire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a procédé, en 2006, à la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en réseau de la lecture publique. Ce diagnostic a permis de définir la compétence de la Communauté de communes en identifiant les besoins de mise en réseau en fonction des caractéristiques de l'offre présente sur le territoire.

Ainsi, en octobre 2006, était créé le service de coordination du Réseau en charge de la mise en œuvre de la politique de lecture publique, traduite dans la Charte du réseau intercommunal de la lecture publique validée en 2007 (voir annexe).

Document de référence de la mise en œuvre du Réseau intercommunal des bibliothèques, la Charte formalise les objectifs du réseau autour de trois axes :

- ✕ La constitution d'un catalogue collectif
- ✕ L'harmonisation des services aux publics
- ✕ La mise en œuvre d'un cadre commun de collaboration pour les acteurs et partenaires du réseau

Réunissant les 21 bibliothèques existantes sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le Réseau intercommunal des bibliothèques compte actuellement 18 bibliothèques informatisées (dont 2 médiathèques) interconnectées grâce à un seul et unique système de gestion intégré des bibliothèques déployé à partir de décembre 2007.

De type coopératif (ni « bibliothèque-tête de Réseau », ni « médiathèque intercommunale »), le Réseau intercommunal des bibliothèques répond au partage de la compétence entre la communauté de communes et les communes membres, l'ensemble des bibliothèques restant municipales (locaux et personnels municipaux), les collections étant quant à elles mutualisées au sein d'un catalogue collectif réunissant plus de 150 000 documents, tous supports confondus (imprimés, CD, DVD) et enrichies chaque année grâce à un budget d'acquisition intercommunal (3 € / habitant).

Composé de 4 agents intercommunaux, le service de coordination assure l'animation du Réseau, le suivi des commandes, le catalogage des acquisitions, l'informatisation des bibliothèques, la formation des équipes municipales, la mise en œuvre de programmes d'animations. Il dispose d'un budget annuel de fonctionnement 190 000 € (hors charge de personnel).

Grâce à une carte unique et à un système de navette documentaire mis en œuvre par le service de coordination suite à l'harmonisation des règles de prêt et d'inscription, les usagers du Réseau ont accès à la totalité des collections.

Les bilans d'activités annexés en détaillent plus amplement l'action du Réseau.

1.3. Les motivations de l'évaluation

Au terme de cinq années de mise en œuvre et alors que les réalisations ont atteint une masse critique suffisante, les acteurs du réseau intercommunal des bibliothèques ont souhaité évaluer les résultats, les effets et les impacts des actions mises en œuvre au titre du Réseau lecture publique. Il s'agira notamment d'identifier les conditions de pérennisation du dispositif mis en place et de mesurer les éventuels «effets de seuil» provoqués par l'action du réseau. En d'autres termes, il conviendra d'attacher une importance particulière à l'évaluation de la résistance du réseau aux impacts de ses réalisations.

Cette évaluation devra s'articuler avec les travaux du renouvellement du projet de territoire pour la période 2015-2021. Les différents rendus de l'évaluation devront donc pouvoir être mobilisés aux principales étapes du renouvellement du projet de territoire (diagnostic, concertation, construction de la stratégie ...).

Enfin, au vu des modalités de gouvernance du réseau (en matière de partage de compétences notamment), les éléments qui ressortiront de cette évaluation devront pouvoir être mobilisés dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation de services prévu à l'article 67 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales.

1.4. Le champ de l'évaluation

L'évaluation portera sur les réalisations et les impacts du Réseau intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault depuis sa mise en œuvre. La période de référence à traiter est donc 2008-2012. Au-delà des actions portées en propre par le Service Action Culturelle de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, il conviendra, au titre de la cohérence, d'examiner les actions portées par d'autres services de la communauté de communes et pouvant avoir un lien avec la lecture publique.

1.5. Les acteurs du réseau intercommunal des bibliothèques

Le schéma ci-dessous présente la gouvernance du Réseau intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault :

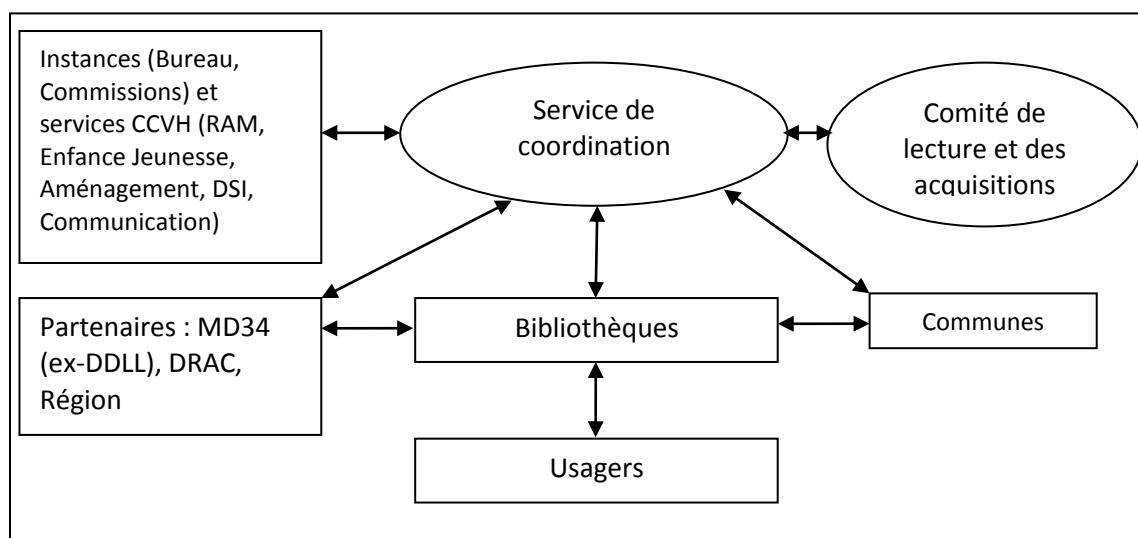


Figure n°1 : Schéma de fonctionnement du Réseau intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault

On retrouvera ces différents partenaires au sein du Comité Technique et du Comité de Pilotage en charge du suivi de l'évaluation du Réseau intercommunal des bibliothèques composés comme suit :

Comité Technique :

- Henri Gay, Conseiller Livre et Lecture DRAC Languedoc-Roussillon, ou son représentant
- Agnès Demé, Conseillère Livre et Lecture Conseil Régional Languedoc-Roussillon, ou son représentant
- Mélanie Villenet-Hamel, Directrice de la Médiathèque Départementale de l'Hérault, ou son représentant
- Samuel Jaulmes, Responsable Prospective Territoriale de la CCVH
- Yvan Ravaz, Directeur de l'Action Culturelle de la CCVH
- Agnès Vareilles, Responsable du Service de Coordination du Réseau
- Héloïse Charasse, Animatrice du Réseau intercommunal des bibliothèques
- Myriam Goupy, Responsable de la médiathèque municipale de Gignac
- Gaëlle Guen, Responsable de la bibliothèque municipale de St André de Sangonis
- Chantal Perthus, Responsable bénévole de la bibliothèque municipale d'Aniane
- Thérèse Vialet, Responsable bénévole de la bibliothèque municipale de Tressan

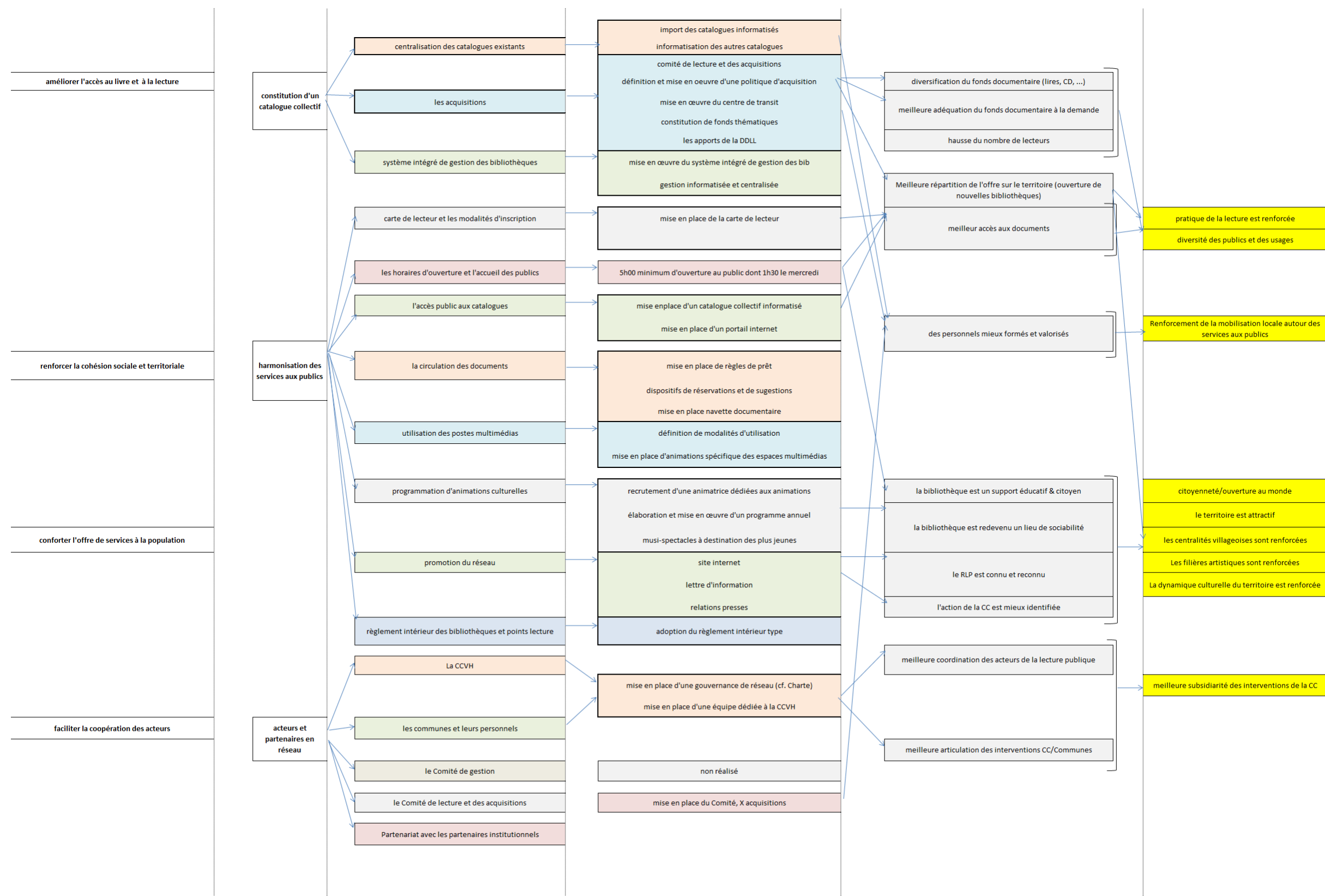
Le comité technique est chargé de la préparation des travaux du Comité de pilotage. En dehors de ce cadre, il peut être saisi de toute question relative à la conduite du travail d'évaluation.

Comité de Pilotage :

- Louis Villaret, Président de la CCVH, Maire du Pouget
- Claude Carceller, Vice-Président de la CCVH, Maire de Montpeyroux
- Jacques Donnadiou, Vice-Président de la CCVH, Maire de Pouzols
- Agnès Constant, délégué communautaire, membre du Bureau, Maire de St Pargoire
- Gérard Cabello, délégué communautaire, membre du Bureau, Maire de Montarnaud
- Sylvie Contreras, déléguée communautaire, membre de la Commission Culture, élue municipale de Gignac
- Joseph Brousset, Directeur Général des Services de la CCVH
- Membres du Comité Technique

Le Comité de pilotage est chargé de valider, au nom des instances de la Communauté de communes, les orientations méthodologiques et les résultats des travaux conduits.

Figure n°2 : Diagramme Logique d'Impacts du Réseau intercommunal des bibliothèques



II Le questionnement évaluatif

On trouvera ici le questionnement évaluatif principal issu des échanges avec les acteurs et les partenaires du réseau. Ce questionnement n'est pas exhaustif et une attention particulière sera portée aux propositions complémentaires ou alternatives qui pourront être suggérées par le prestataire.

Ce questionnement évaluatif vise à traduire l'interrogation de trois notions fondamentales du réseau :

- ✧ L'accessibilité : équilibre territorial de l'offre, accessibilité effective aux services publics, accessibilité numérique ...
- ✧ La gouvernance du réseau : structures de gestion et apports de la gouvernance intercommunalité/communes, ...
- ✧ Les apports sociaux : accès au livre et à la lecture, au spectacle vivant, au cinéma et à la musique (alphabétisation, citoyenneté), diversification de l'accès à la culture, aux arts et aux loisirs, effets sur les sociabilités locales

Question évaluative principale

En quoi les missions initiales du réseau demeurent-elles pertinentes aujourd'hui ? La stratégie adoptée demeure-t-elle en adéquation avec les besoins des membres du réseau et des publics ?

De cette question évaluative principale découlent trois sous-questions :

- ✧ Quelle est la place du Réseau intercommunal des bibliothèques dans l'action publique de la collectivité ?
- ✧ Dans quelle mesure les outils de mise en œuvre de la lecture publique sont-ils en adéquation avec les objectifs du Réseau ?
- ✧ Quels sont les effets des actions conduites par le Réseau sur le territoire, les publics, l'institution ?

Vos travaux devront également permettre d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés dans la Charte du Réseau intercommunal de la lecture publique et ses effets. Il s'agira notamment de répondre aux interrogations suivantes :

- Les financements mobilisés et les actions menées au titre du Réseau (formation, informatisation, ...) ont-ils permis de rendre l'offre proposée plus attractive et d'attirer de nouveaux publics ?
- Les structures créées pour la mise en place du Réseau intercommunal des bibliothèques permettent-elles une coordination effective des Bibliothèques communales ?
- Suite à la mise en place du Réseau, constate-t-on un élargissement des publics et un meilleur accès à la lecture publique ? L'offre développée intègre-t-elle suffisamment les publics cibles de la Collectivité (Enfance/jeunesse) ? Des freins au développement des usages par ces publics persistent-ils ?

Concernant les effets, vous évalueriez en quoi et dans quelle mesure les actions du Réseau intercommunal des bibliothèques :

- Conduit à un renforcement des pratiques culturelles, et notamment de lecture
- Contribue au dynamisme culturel du territoire et à l'aménagement du territoire

Vous déterminerez par ailleurs si l'impact supposé sur la filière artistique locale et régionale est avéré.

Enfin, vous vérifierez la cohérence entre les actions menées au titre du Réseau intercommunal de la lecture publique et les autres politiques de la collectivité :

- Enfance-jeunesse
- Urbanisme et aménagement du territoire

Vous examinerez également la cohérence entre les actions menées au titre du Réseau intercommunal des bibliothèques et les autres politiques culturelles de la collectivité – action culturelle, enseignement musical, Vous identifierez les synergies possibles et formulerez des préconisations, entre autres, dans cette perspective : quelle place pour la lecture publique dans une politique culturelle de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ?

III Les prestations attendues

Pendant toute la durée des travaux, le prestataire sera en contact avec les Services Prospective Territoriale et Action Culturelle de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour le bon déroulement du processus (marché, secrétariat du comité de pilotage, organisation matérielle ...)

Un Comité de Pilotage est mis en place dont la composition est indiquée plus haut. Ce Comité de Pilotage sera chargé de contribuer aux travaux d'évaluation et aura pour rôle :

- d'être un lieu de débat et d'échanges,
- d'émettre un avis sur la liste des personnes à interviewer, les questionnaires, ...
- de débattre et de valider les résultats et les conclusions
- de participer à la formulation des recommandations
- de formuler une appréciation sur les travaux d'évaluation (réponses au cahier des charges, participation, robustesse des résultats, impartialité des conclusions, utilité des conclusions et recommandations).

Ce Comité de Pilotage se réunira à minima au lancement des travaux, pour l'analyse et le rapport intermédiaire, pour les conclusions et le rapport final. Le comité technique aura, quant à lui, la charge de préparer les travaux du Comité de pilotage. Composé de partenaires techniques et financiers de la mise en œuvre du Réseau intercommunal des bibliothèques, le comité technique sera consulté aux différentes étapes de la conduite de l'évaluation (méthodologie et élaboration du référentiel d'évaluation, présentation des résultats intermédiaires et des premières conclusions).

3.1. Méthodologie

Les outils et méthodes pour réaliser cette évaluation seront proposés par les candidats. Il est notamment attendu du prestataire qu'il formule dans sa réponse au présent appel d'offre :

- le cadre méthodologique global de sa prestation,
- un référentiel d'évaluation établissant notamment les questions évaluatives et pour chacune d'entre elles, les principaux critères de jugement, les indicateurs et la méthode de recueil de l'information
- des propositions méthodologiques détaillées pour la conduite d'entretiens

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'étant dotée d'un Projet de territoire issu d'une approche participative, des propositions pertinentes de participation des usagers et citoyens sont attendues aux différents stades d'élaboration de l'évaluation. Il conviendra également d'accorder une attention particulière aux agents du Réseau (professionnels ou bénévoles) durant les phases d'analyse et d'élaboration des préconisations.

A noter que la fourchette de temps de travail pour le prestataire est estimée entre 50 et 60 jours.

3.2. Les travaux attendus

3.2.1. Un rapport d'observation préliminaire des réalisations de la politique conduite.

Basé sur le questionnaire évaluatif validé par le Comité technique, ce rapport préliminaire aura pour but de dégager une vision objective des réalisations de la politique évaluée.

La rédaction de ce rapport préliminaire sera à la charge du prestataire qui la fera sur la base des données fournies par le Service de coordination des bibliothèques de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (données statistiques extraites du logiciel de gestion des bibliothèques et des rapports d'activités).

Ce rapport devra compter 10 pages maximum et comporter en fin une pré-analyse AFOM de la politique mise en place. Phase préliminaire du travail d'évaluation, le rapport d'observation devra être rédigé en début de mission du prestataire. Il permettra notamment de préciser le Diagramme Logique d'Impacts (en termes de réalisation et de résultats) et de justifier le choix des questions évaluatives.

La part de temps de travail consacrée au rapport d'observation préliminaire devra être comprise entre 5 et 10% du total de temps de travail affecté à la prestation.

3.2.2. Un rapport d'évaluation

Etabli à partir du rapport préliminaire d'observation et sur la base du référentiel d'évaluation validé en Comité de pilotage, le rapport d'évaluation établira les réalisations, résultats et impacts de la mise en œuvre du réseau Lecture publique.

Ce rapport sera alimenté des éléments collectés par le prestataire dans le cadre d'entretiens réalisés auprès des acteurs et usagers du réseau intercommunal des bibliothèques de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Ces entretiens seront conduits sur la base d'une liste (non exhaustive) d'acteurs à interviewer fournie par le service de coordination de la lecture publique. Il reviendra au prestataire de proposer une liste argumentée des personnes à interviewer. L'évaluation devant être tournée vers les usagers, le prestataire devra proposer une méthodologie pour la constitution d'un panel d'usagers en vue de la conduite d'entretiens collectifs semi-directifs. Les entretiens devront être conduits à partir d'un conducteur qui aura été validé auparavant par les membres du Comité technique. Des comptes-rendus synthétiques d'entretiens devront être rédigés par le prestataire et remis aux services de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le rendu du rapport d'évaluation fait l'objet d'un rendu de rapport intermédiaire d'évaluation rappelant les hypothèses initiales d'évaluation, les résultats observés dans le cadre du rapport préliminaire d'observation, la méthodologie de l'évaluation, les résultats de cette dernière. Le rapport intermédiaire comporte une analyse AFOM qui guidera la discussion du Comité de pilotage autour des recommandations.

3.3.3. Un rapport de préconisations

Sur la base du rapport d'évaluation et des discussions qui auront eu lieu en Comité de pilotage, le prestataire formule des préconisations d'améliorations à apporter au fonctionnement du Réseau de la lecture publique. Ces préconisations doivent être argumentées et étayées, si possible, par des exemples d'autres territoires dont le prestataire aurait connaissance. Le prestataire devra veiller à proposer des préconisations politiques, techniques et financières. A des fins pédagogiques, ces préconisations pourraient être présentées sous forme de scénarii.

En amont de la mise en œuvre de chacun des livrables cités ci dessus une note méthodologique devra être remise aux services Action culturelle et Prospective territoriale. Chacune des étapes de l'évaluation

Un rapport intermédiaire, intervenant avant la formulation du jugement et des préconisations, sera fourni en juin 2013 pour examen en Comité de Pilotage afin de pouvoir partager les principaux points d'analyse relevés par le prestataire.

Un travail d'échange pourra être animé à l'occasion de la phase de préconisations.

Le rapport final d'évaluation reprenant l'ensemble des livrables sera remis au mois d'octobre 2013, accompagné d'une note de synthèse de 5 pages maximum, et éventuellement d'autres supports permettant d'avoir une vision claire et rapide des résultats de l'évaluation. Cette note reprendra les principales conclusions, leurs enjeux et les recommandations qui en découleront.

3.2.1. Structure et présentation des travaux

La présentation des travaux, sous forme orale et écrite devra permettre aux différents acteurs, qui ne sont pas toujours des spécialistes du domaine évalué, d'acquérir et de maîtriser les connaissances fournies par l'évaluation. Le chargé d'évaluation veillera à n'utiliser de concepts spécialisés que lorsque ce sera indispensable et après en avoir clairement défini le contenu et le rôle dans l'analyse. Il en sera de même pour les tableaux, graphiques et autres illustrations.

3.2.2. Structure et présentation des travaux

La partie de l'évaluation consacrée à la présentation des recommandations présentera les indications suivantes :

- les conclusions de l'analyse seront rappelées (problèmes repérés lors de l'évaluation)
- les enjeux associés seront décrits (conséquences des problèmes sur la politique évaluée et raisons pour lesquelles il y a lieu de faire des recommandations)
- les recommandations qui en découleront seront articulées explicitement. Une recommandation qui ne serait articulée à aucune conclusion ou une conclusion qui ne serait associée à aucune recommandation ne serait pas recevable. La hiérarchisation sera motivée et des modalités de mise en œuvre seront proposées.

3.3. Le calendrier prévisionnel

- Lancement de l'étude : mars 2013
- Rapport intermédiaire : juin 2013
- Rapport final : octobre 2013

IV Compétences demandées, critères de jugement et présentation des offres

L'équipe retenue pour mener à bien la mission devra avoir des compétences nécessaires en matière d'ingénierie culturelle, et en particulier de lecture publique, et d'aménagement du territoire.

L'analyse des offres sera effectuée à partir des critères suivants :

Rang	Critères	Pondération
1	Composition et compétences de l'équipe	30%
3	Qualité de la méthodologie présentée et des moyens mis à disposition	50%
4	Montant de la prestation	20%

Les offres des candidats comprendront :

- les références du bureau d'étude pour des missions similaires ;
- l'équipe proposée pour la mission ainsi que les références de chacun de ses membres ;
- une note présentant la méthodologie proposée qui mentionnera :
 - la méthodologie générale du bureau d'étude (collecte de données, référentiel d'évaluation, nombre et nature d'entretiens et de réunions proposés...) ;
 - la nature des documents produits ;
 - la durée proposée des phases d'étude (à justifier si différente de l'échéancier prévisionnel).
- un devis détaillé mentionnant notamment :
 - le coût de journée de chaque intervenant ;
 - la décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ;
 - les coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ;
 - le coût global de l'intervention (avec propositions de modalités de paiement...).

V Dispositions diverses

3.1. Confidentialité

Le bureau d'étude chargé de l'évaluation s'engage à respecter les règles de discrétion professionnelle en vigueur, notamment en ce qui concerne le secret des entretiens réalisés au cours de l'étude.

3.2. Propriété de l'étude

L'étude sera dans tous ses aspects, propriété de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

V Annexes

1. Diagnostic préalable à la mise en œuvre du Réseau intercommunal de la Lecture Publique (2006)
2. Charte du Réseau intercommunal de la lecture publique de la Vallée de l'Hérault
3. Rapport d'activités 2010